Quarante-troisième année. — N° 121. Un numéro : *dix centimes.* Lundi 19 et Mardi 20 Mai 1884.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
19 Mai 1884.

Chronique générale.

On lit dans la *République française :*

« Il se confirme que M. Jules Ferry fera, mardi, aux Chambres une déclaration gouvernementale pour leur communiquer les incidents diplomatiques qui ont mis fin à notre différend avec la Chine. »

***

Le projet de révision a été définitivement approuvé. On assure qu'il nous ménage des surprises. Le congrès, selon les prévisions, pourrait se réunir vers le 15 juin et siégerait une dizaine de jours.

***

Nos députés songent déjà aux vacances.

On croit généralement que la session ordinaire des Chambres sera close dans la seconde quinzaine de juillet, après la réunion du congrès et le vote du projet sur le recrutement.

Par contre, la session extraordinaire serait ouverte dans les premiers jours d'octobre et consacrée presque entièrement au vote du budget de 1885.

***

BISMARK ET FERRY.

On lit dans le *Tageblatt* de Berlin :

« Il serait utile pour Kraszewski que M. Ferry puisse démentir la lettre du chancelier par l'intermédiaire de l'ambassade française à Berlin. La signature de M. de Bismark pèse d'un plus grand poids qu'une note officieuse de l'*Agence Havas.* »

***

Le gouvernement a arrêté la quotité des crédits qu'il va demander aux Chambres pour le Tonkin. Ceux-ci s'élèvent en chiffres ronds à 38 millions.

***

LA CONFÉRENCE. — Les derniers avis reçus de Londres laissent prévoir que la réunion de la conférence des ambassadeurs peut être désormais considérée comme imminente, l'entente s'étant faite entre lord Granville et M. Jules Ferry sur tous les points essentiels de la note remise par M. Waddington au gouvernement anglais. Il ne reste plus qu'à échanger de part et d'autre les dépêches qui doivent mettre fin aux négociations préliminaires.

***

Le bruit court que M. Jules Ferry et plusieurs de ses collègues du cabinet viennent de se rendre acquéreurs de la majeure partie des actions du journal la *République française.*

On ajoute que, dorénavant, la *République française* deviendrait l'organe officieux du ministère et que M. Jules Ferry serait pour le journal de la rue de la Chaussée-d'Antin ce qu'était autrefois M. Gambetta.

***

Dans la séance qu'elle a tenue samedi, la première sous-commission du budget a examiné le budget extraordinaire des travaux publics.

Après avoir examiné le budget relatif aux travaux publics en Algérie, la sous-commission donnera son avis sur le projet de loi qui lui a été renvoyé par la commission générale, et qui porte ouverture d'un crédit extraordinaire de 4,700,000 fr. pour l'achat de l'hôtel de Chimay et l'agrandissement de l'Ecole des beaux-arts.

L'article 4 de ce projet porte : « Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen d'un prélèvement de 4,700,000 francs sur l'avance faite à l'Etat par la Banque de France en vertu d'une convention du 29 mars 1878. »

***

Dès la rentrée des Chambres, M. Jules Roche déposera un projet de loi tendant à accorder au cours d'assises et aux tribunaux correctionnels la faculté d'allouer une indemnité aux victimes des erreurs judiciaires.

Le parlement autrichien a adopté récemment un projet analogue,

***

Il paraît que, le 24 mai, les communards doivent porter au cimetière du Père-Lachaise un buste de Raoul Rigault.

***

Le ministre de l'intérieur vient d'accorder une rente viagère de 600 fr. à la veuve d'Armand Carrel.

***

LES SÉMINARISTES.

Le *Drapeau,* de M. Paul Deroulède, rappelle avec émotion et respect la conduite de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, et celle des séminaristes bretons pendant la guerre.

« En 1871, dans une admirable lettre pastorale du mois de septembre, Mgr David, évêque de Saint-Brieuc, déclarait que, si de nouveaux sacrifices étaient nécessaires à la patrie, il appellerait lui-même les séminaristes à la défense commune.

» Or, le 27 novembre, tous les bataillons de réserve ayant été appelés, Monseigneur crut que le moment était venu de mettre sa promesse à exécution. Il se rendit donc au Séminaire, et là, d'une parole simple et sans émotion factice, il fit appel au dévouement libre des élèves : « La loi, leur dit-il, vous protège, mais c'est à votre choix volontaire que je m'adresse.

» On a décrété la levée des hommes mariés : ils vont quitter leur foyer, leur famille, tout ce qu'ils ont de cher au monde, pour servir le pays. C'est l'heure suprême qui sonne ! Comment ne réveillerait-elle pas dans votre âme les nobles sentiments que la religion vous a rendus familiers ? Je ne veux pourtant exercer aucune pression d'autorité sur votre détermination. Réfléchissez, priez, et demain j'interrogerai votre décision. »

» Puis, insistant sur ce qu'il s'agissait là d'une chose très-sérieuse, Monseigneur ajouta : « Ce n'est pas un acte d'ostentation ou de parade que je sollicite de vous. La Patrie a besoin de vrais soldats ; il faut se préparer à tous les sacrifices : affronter les intempéries, le froid, la faim, coucher sur la terre nue et détrempée, obéir à une discipline sévère, aller, enfin, sur le champ de bataille, et verser son sang pour le pays... »

Les séminaristes, au nombre de 192, répondirent aussitôt à leur évêque qu'ils se tenaient à ses ordres : les uns s'enrôlèrent parmi les Volontaires de l'Ouest, les autres servirent les varioleux et les malades au camp de Conlie, en qualité d'infirmiers. Il y a encore, Dieu merci, de braves gens en France !

***

Le ministère de la marine va faire expérimenter une importante transformation des machines à vapeur par l'ingénieur mécanicien Tellier.

Nous ne pouvons donner aujourd'hui que de vagues détails sur cette invention dont les principaux avantages seront de réduire à un très-petit volume la chaudière et de diminuer la dépense du charbon dans une proportion de 74 0/0.

On sait que les chaudières actuelles et les soutes au charbon tiennent dans les bâtiments une place considérable. Cet inconvénient très-grave serait donc supprimé ; et, de plus, les bâtiments ne seraient pas obligés, dans les plus longs parcours, de relacher pour renouveler leur approvisonnement de combustible.

***

On vient d'essayer à la fonderie Krupp, à Essen, une nouvelle poudre de guerre, dont la découverte paraît être due à un simple hasard. C'est en recherchant une poudre susceptible de s'enflammer sous un choc violent et d'être employée pour les explosions de mine aussi bien que pour le tir qu'un ingé-

---

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

YVES TRÉVIREC

PAR M. DU CAMPFRANC.

Première partie.

I

Ce jeudi-là, jour de sortie à Louis-le-Grand, la cour des récréations était bruyante, animée. Les jeunes prisonniers attendaient, avec des frémissements d'impatience, qu'on leur rendît la liberté.

Nous étions tous en groupes, l'oreille au guet, l'œil anxieux, et quand le portier appelait l'un de nous de sa belle voix sonore, l'heureux lycéen s'élançait au parloir avec un joyeux empressement.

Blotti près de la grille, j'attendais, sans trop d'inquiétude cependant : depuis trois ans j'étais au lycée, et toujours mon père avait été exact et ponctuel, se présentant au premier coup de huit heures à la porte de Louis-le-Grand.

Il était pourtant bien distrait, ce pauvre père : tant de pensées occupaient son esprit ! Mais le cœur est la meilleure des mémoires.

Cinq minutes de retard m'étonnaient donc profondément, et j'allais me rapprocher de Georges Limel, un jeune créole qui jamais ne voyait un visage ami ; je commençais même à comprendre pourquoi ses yeux étaient rouges les jours de sortie, quand, subitement, ma pitié pour Georges s'envola comme se dissipe la buée légère sous un rayon de soleil.

Dans le bonheur, n'y a-t-il pas toujours un peu d'égoïsme ?

Mon père était là, et son regard me cherchait.

En le voyant, toujours un sentiment d'orgueil me traversait le cœur. Sa physionomie distinguée, son front intelligent, ses cheveux un peu longs et bouclés, et je ne sais quelle étincelle dans ses grands yeux noirs, faisaient dire, malgré la pauvreté de son costume : « Celui-ci n'est pas le premier venu. »

Mon père avait un tempérament d'artiste. C'était une de ces âmes d'élite qu'émeuvent, au suprême degré, les belles œuvres d'art, les beautés de la nature, et l'accomplissement de tout acte généreux.

— Yves Trévirec ! s'écria le portier.

Je bondis à cet appel ; et, renversant à moitié le pauvre Georges, je vins tomber, comme un ouragan, dans les bras de mon père.

Il eut, en me regardant, un doux et mélancolique sourire.

— Du calme, du calme, mon enfant, fit-il de sa voix lente et grave.

Mais je lisais, dans son regard, combien mon empressement le rendait heureux.

Je passai mon bras sous le sien, et nous nous mîmes en marche à travers les rues populeuses.

— Père, tu étais en retard ce matin. J'ai bien craint de passer ma journée, là-bas, à Louis-le-Grand.

Et remarquant soudain la tristesse de son regard, son front soucieux, j'ajoutai :

— Aurais-tu éprouvé de nouvelles difficultés au sujet de tes machines ?... Qu'est-ce donc, mon père ?... Dis-le moi, je t'en prie ?

Il eut comme un sourire forcé.

— Chassons au contraire toute trace d'idées noires. Tiens, Yves, le temps est superbe ; le soleil brille, le lac est glacé, je t'y conduirai, tu y patineras.

Puis mon père ajouta, me regardant avec tendresse :

— Voyons, cher enfant, quitte cet air sérieux ; ta joie fait la mienne ; ne le sais-tu pas ?

Comme il m'aimait ! comme il s'efforçait de cacher sa tristesse, afin de ramener la gaieté sur mon visage !

Ses efforts étaient vains. Je lisais dans ses yeux la trace d'une profonde inquiétude.

Enfin, nous atteignîmes notre cher logis. Un feu brillant pétillait dans l'âtre, et, de la petite table, roulée près du foyer, s'élevait le fumet d'un savoureux repas. Notre vieille Geneviève s'était surpassée, et ses chefs-d'œuvres culinaires reçurent de vigoureuses attaques de mon appétit d'écolier.

Mon père souriait ; et, pour voir son cher sourire, je paraissais jouir pleinement de la délicatesse des mets ; mais, au fond du cœur, je songeais, avec tristesse, aux yeux, un instant mouillés, du vieux savant.

Comment donc découvrir ce qui le tourmentait ?

Il ne se plaignait jamais ; au contraire, plus ses préoccupations étaient grandes, plus il devenait impénétrable. Il fallait, en quelque sorte, entrer par surprise dans cette âme silencieuse et fermée.

J'étais donc là, épiant une fissure.

— Yves, dit-il enfin, j'ai un rendez-vous chez notre notaire, M. Hugan. Attends-moi près du feu, et sois patient. Dans une heure nous partirons pour le bois.

Il se leva, et s'approchant du fauteuil où j'étais assis :

— Allons, grand enfant, un baiser à ton vieux père.

Je m'élançai à son cou.

Mon front touchait presque le sien. Il me regarda longuement, tendrement.

— Te voilà bientôt de ma taille ; et pourtant, mon Dieu ! il me semble te voir encore tout petit,

nieur allemand a découvert cette poudre composée, comme la poudre ordinaire, de charbon, de salpêtre et de soufre, mais dans des proportions différentes. Le degré de carbonisation du bois joue également un rôle important. Ce nouveau produit brûle avec une régularité que l'on n'avait pas encore obtenue et possède, en outre, un précieux avantage, car la fumée qui se dégage au cours de la combustion est extrêmement tenue et se dissipe très-rapidement. Les poudreries de Westphalie et du Hanovre ont commencé à fabriquer des quantités considérables de cette poudre.

ÉTRANGER

ETATS-UNIS. — On télégraphie de Londres que les nouvelles de New-York, bien que plus favorables, ne laissent pas que d'inquiéter le marché anglais, et, en prévision d'une crise, de grandes précautions sont prises. Le contre-coup des faillites de New-York se fera ressentir loin et longtemps. La suspension de paiements d'une banque dont le chef était le président de la Bourse a accru l'intensité de la panique. Toutes ces maisons ont succombé sous la dépréciation constante des valeurs et devant les demandes des déposants qui ont pris peur. Certaines banques sont littéralement assiégées ; elles font, toutes, avant de tomber, les plus louables efforts pour tenir leurs engagements.

ESPAGNE. — *Madrid, 17 mai.* — Le roi Alphonse est sorti aujourd'hui. Sa santé peut, dès à présent, être considérée comme complètement rétablie.

ALLEMAGNE. — Le bruit court que l'empereur Guillaume souffre d'une attaque de coliques néphrétiques et que c'est pour cela qu'il a abandonné son projet de voyage à Wesbaden.

— On mande de Berlin à l'*Agence Reuter* :

« L'Empereur a accepté la démission du prince de Bismark comme président du cabinet prussien, et a nommé, en remplacement du prince, M. de Boetticher, ministre du commerce. »

INCENDIE DU THÉATRE DE VIENNE.

Un incendie a éclaté vendredi, à quatre heures de l'après-midi, au *Stadt-theater* ou théâtre de la ville, à Vienne.

Une répétition avait eu lieu dans la matinée et s'était terminée à une heure.

Heureusement que le commissaire de police du quartier s'est aperçu de l'incendie avant la représentation. Sans cela, une terrible catastrophe était inévitable.

Le feu s'est propagé avec une rapidité telle qu'on craignait pour les constructions environnantes. Les pompiers et la troupe faisaient tous leurs efforts pour sauvegarder les maisons voisines, surtout le palais du prince de Saxe-Cobourg, qui est à deux pas du théâtre, puis l'Exposition de l'ameublement, ouverte depuis huit jours, et les autres palais.

A cinq heures et demie, le plafond de la salle, entraînant le grand lustre, s'est écroulé avec un bruit semblable à une décharge d'artillerie. Le rideau de fer qui sépare la scène de la salle a tenu pendant quarante-trois minutes, mais le feu prenant en dessous, la scène a été attaquée à son tour.

A huit heures on a cru qu'on allait pouvoir se rendre maître du feu ; mais le vent s'étant élevé à ce moment l'incendie a repris avec violence.

Le théâtre n'est plus qu'un monceau de cendres.

De nombreuses versions circulent sur les causes du sinistre. Le directeur, M. Bucovics, croit qu'il est dû à la malveillance et il donne pour preuve de ses dires qu'on a vu éclater l'incendie de deux côtés à la fois.

On constate une vingtaine d'accidents plus ou moins graves.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 17 mai.

Personne ne s'attendait aujourd'hui à une fin de Bourse pareille ; les nouvelles étaient meilleures ce matin : on annonçait par dépêche particulière que la plus grande banque de New-York (la Métropolitan-Bank) avait reçu un secours de 3,000,000 de dollars du comité des banques principales, ce qui lui avait permis d'ouvrir ses guichets.

Les consolidés anglais nous arrivent avec 101 9/16 sans variation sur hier, mais au milieu de la Bourse il circule une nouvelle prétendant un désaccord entre la France et l'Angleterre ; les baissiers n'ont pas laissé cela dans l'eau et en ont profité pour écraser les cours autant que possible ; mais cela n'aura qu'un temps et bon nombre d'entre eux trouvera le moment propice pour changer son fusil d'épaule.

Le 3 0/0 ouvre à 78.67 pour finir à 78.35 ; l'amortissable clôture à 79.30 ; le 4 1/2 0/0 oscille entre 107.72 et 107.47.

Le Suez plus atteint reste à 2,067 ; son transit a été de 310,000 fr.

Nous retrouvons le Crédit Foncier à 1,315 ; il ne peut pas monter quand les autres valeurs baissent : il subit la peur générale des acheteurs, mais ce ne sera pas pour longtemps.

Le Comptoir d'Escompte fait 935 ; la Banque de Paris 872 ; la Banque d'Escompte 535.

Les grands réseaux offrent peu d'affaires. Nous laissons le Nord à 1,732 ; le Lyon à 1,235 ; l'Orléans à 1,295 ; le Midi à 1,190 ; l'Est à 735 ; l'Ouest à 815.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Saumur.

La séance d'installation du Conseil municipal de Saumur et la constitution de l'administration ont eu lieu hier.

Tous les conseillers sortis du scrutin du 4 mai étaient présents, moins MM. Coutard et Luard qui se sont excusés par lettre.

Après avoir installé le Conseil, M. Combier a quitté le fauteuil de la présidence, et a appelé à le remplacer M. Terrien, le doyen d'âge.

Celui-ci a fait procéder à la nomination du secrétaire ; M. le docteur Peton a été désigné par une forte majorité à remplir ces fonctions.

M. Combier a été nommé ensuite maire, à l'unanimité moins deux suffrages, dont un bulletin blanc. Une partie du public s'est cru obligé de saluer sa proclamation de maire d'un vivat à la République. M. Terrien s'est levé pour céder la place à M. Combier ; mais, avant de quitter son fauteuil, il a eu besoin de dire à la hâte que l'administration s'inspirerait toujours des grands principes de 89. Cette déclaration, faite d'une voix précipitée, a malheureusement manqué de développements.

M. Combier, en reprenant la présidence, a remercié brièvement ses collègues du nouveau témoignage de confiance qu'ils venaient de lui donner, et le public de son gage de sympathie, tout en lui recommandant de s'abstenir de toute manifestation.

Il a fait procéder ensuite à la nomination des adjoints.

Le nom de M. Neveu, qui était au bureau assesseur avec M. Poitou comme premiers inscrits, a circulé dans le public, mais il n'en a pas été de même parmi ses collègues : est-ce un premier et juste châtiment de son infidélité à la parole donnée? Pas une voix ne s'est portée sur lui.

M. Poitou, au contraire, a réuni aussitôt 18 suffrages et a été proclamé premier adjoint. Mais l'honorable élu a remercié ses collègues et a déclaré qu'il n'acceptait pas ces fonctions. Résistant aux démarches de M. le Maire, il a maintenu sa démission.

Il a été question de pourvoir aussitôt à son remplacement. Un membre a fait observer avec raison qu'il n'était pas dans les attributions du Conseil de recevoir cette démission qui devait être transmise à l'autorité préfectorale.

Il a été procédé ensuite à la nomination du second adjoint. Ça été une véritable bataille, trois fois il a fallu revenir à l'urne.

Au premier tour de scrutin, la lutte s'est engagée entre :

M. Vinsonneau qui a obtenu 10 voix.
M. Liénard — — 8
M. Guédon — — 6
M. Goulard — — 1

La majorité absolue étant de 11 voix, il n'y a pas eu de résultat.

Au deuxième tour, les suffrages se répartirent ainsi :

M. Vinsonneau..... 10 voix.
M. Liénard 9
M. Guédon 6

M. Vinsonneau arrive toujours bon premier ; il réussira, mais il faut recommencer la troisième épreuve qui doit être décisive, puisque la majorité relative suffira.

Il a réussi en effet :

M. Vinsonneau a eu..... 14 voix.
M. Guédon 6
M. Liénard 5

M. Liénard a été sacrifié, mais il peut se rassurer, la place de M. Poitou lui est assurée dans l'administration, si ce dernier persiste dans sa résolution.

Avant de lever la séance, M. Combier s'est plu à constater que les idées républicaines progressaient à Saumur, qu'il en trouvait la preuve dans la dernière manifestation du corps électoral, qui avait choisi des hommes jeunes, laborieux et imbus des grands principes de la Révolution. L'administration, a-t-il dit, marchera dans la même voie que l'ancienne. Avec indépendance, impartialité, elle cherchera avec persévérance à ramener les adversaires à la République et dans la légalité, au risque pour ses membres d'être encore taxés de persécuteurs.

Voilà un mot qui a semblé tout à fait superflu : il a été dit uniquement pour la galerie, mais il n'a pas eu de succès.

M. Combier a eu ensuite quelques paroles de regrets pour l'ancien Conseil et a souhaité la bienvenue aux nouveaux élus, dont plusieurs ont déjà fait partie du Conseil, et sont par conséquent initiés aux questions pendantes. Les plus jeunes apporteront à leur étude toute l'ardeur de néophytes.

La constitution de l'administration étant l'objet unique de cette séance, le maire a annoncé qu'il les convoquerait pour lundi 26 mai, à sept heures et demie du soir, pour soumettre au Conseil le budget additionnel de 1884, et nommer la commission du budget de 1885.

M. le Maire avait l'intention de les convoquer pour cette semaine, mais il a eu la bonne idée d'ouvrir son almanach. Bigre ! s'est-il écrié, c'est jeudi l'*Ascension*. Et M. Combier, qui tend à devenir pieux, a déclaré que ce serait pour plus tard.

Quelle sollicitude pour une fête catholique ! Qu'il est bon, monsieur notre Maire ! Il faudrait être ingrat pour ne pas lui en savoir gré.

La séance a été levée aussitôt, et tout le Conseil est descendu dans la cour de la Mairie, où la musique municipale était réunie et commençait l'exécution de la *Marseillaise*.

D'une voix forte, le cri de : *Vive la République !* a retenti et n'a trouvé qu'un seul et unique écho assez faible.

Soixante personnes environ assistaient à cette première séance.

MÉDAILLES D'HONNEUR.

Le *Journal officiel* d'hier publie une longue liste de récompenses décernées pour actes de courage et de dévouement.

Nous y remarquons les suivantes :

Médaille argent (2e classe) : Bougreau, André, agent de police à Saumur (1882-1884) ;

Médaille argent (2e classe) : Delagrée, Jean, agent de police au même lieu (1881-1884) ;

Ont fait preuve de courage en arrêtant des chevaux emportés et en abattant des chiens atteints d'hydrophobie.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Un entrepreneur peut-il entraver par ses travaux la circulation d'un chemin classé ?

» Si oui, ma question tombe d'elle-même, et le public ne peut que déplorer un semblable état de choses.

» Si non, permettez-moi de me servir de la publicité de votre journal, pour réclamer à qui de droit.

» Aujourd'hui dimanche, je me rendais, par la pluie, dans une maison située canton des Monteaux, commune de Vivy.

» Une seule route mène à ce canton, c'est celle du bourg des Deux-Sœurs à Cenneson.

» Arrivé à l'endroit où se font les travaux du chemin de fer, j'ai trouvé la route coupée par la surélévation de la voie ferrée, sans aucun moyen pour passer avec une voiture, sans aucun poteau indiquant quel chemin prendre, et personne pour me mettre dans ma route.

» J'ai dû revenir au bourg des Deux-Sœurs et demander où était le chemin qui conduisait aux Monteaux. Il me fut répondu qu'il n'en existait pas d'autre que celui coupé par les travaux du chemin de fer.

» Au risque de briser ma voiture ou de me voir arriver un accident, il m'a fallu passer à travers champs pour gagner l'habitation à laquelle j'avais affaire.

» Ne serait-il pas possible, dans l'intérêt des personnes qui habitent ce canton, et dans l'intérêt du médecin qui va voir ses malades, de leur donner le moyen de passer avec une voiture quelconque ?

» Veuillez agréer, etc.

» G. BOUCHARD.

» *Saumur, 18 mai 1884.* »

---

jouant à mes pieds... Pauvre cher enfant !

Et comme sa voix tremblait légèrement, il s'enfuit au plus vite.

Alors, me blottissant dans une antique bergère en velours d'Utrecht, j'examinai l'étrange ameublement de notre salon.

Oui, étrange, en vérité, ce composé de luxe et de misère : ici, dans un angle, un secrétaire de Boule, débris de notre élégance passée, trônait devant une table de sapin noirci, où mon père avait accumulé un nombre infini de dessins, de plans, de colonnes de chiffres longues et serrées. Plus loin, une large bibliothèque, formée de simples planches, coudoyait une armoire de chêne finement sculptée.

La vaste pièce contenait encore un piano de palissandre, sur lequel mon père, quand venait le crépuscule, frappait quelques accords ; puis, un ravissant pastel.

Ce portrait, signé d'un maître, représentait ma mère.

Dieu ! qu'elle était belle ! Ses grands yeux, tout à la fois rieurs et doux, ressemblaient à deux fleurs d'azur ; ses lèvres vermeilles s'entr'ouvraient sur deux rangées de perles d'un blanc nacré ; et, sur la joue satinée, se creusait une fossette mignonne ; les cheveux, d'un blond cendré, encadraient avec grâce l'ovale de ce jeune et frais visage.

En voyant ma mère si jolie, je comprenais combien mon père avait dû l'aimer.

Il devait être riche un jour.

Quant à ma mère, elle apportait en dot la bonté, la grâce, la beauté, et, de plus, un merveilleux talent de pianiste.

Hélas ! ces vraies richesses ne furent pas appréciées par mon grand-père Trévirec. Le mariage de son fils, avec cette orpheline irlandaise et pauvre, l'exaspéra. Il le taxa de folie ; et, sans pitié, le vieillard laissa languir le jeune ménage dans un état voisin de la misère, tandis que, chaque jour, les louis d'or s'entassaient dans ses coffrets.

Ma mère ne put résister longtemps aux privations de tous genres : elle s'affaiblit. Seule la pensée d'un enfant attendu la ranimait.

— Margaret, disait mon père, le bonheur reviendra avec le cher ange : l'aïeul pourra-t-il résister aux caresses de son petit-fils ?

Que de projets furent conçus en mon nom ! Quel désir de voir l'hôte du petit berceau !

Enfin, par une journée de juin, toute chaude et ensoleillée, je fis mon entrée dans la vie... Et, ce jour-là aussi, pendant que ma petite tête s'appuyait sur le doux oreiller, on creusa, pour ma mère, un lit de terre glacée.

Si les tempêtes physiques renversent les chênes, les tempêtes morales brisent le cœur. Mon père demeura comme foudroyé ; la chère morte avait emporté la moitié de son âme.

Étés après étés, hivers après hivers passaient tous lents et mélancoliques.

J'avais cinq ans, lorsque notre chère Geneviève, quittant la petite ferme où elle m'avait élevé, vint me conduire à Paris, toute fière de présenter, à M. Trévirec, son vigoureux nourrisson.

A cette époque, paraît-il, mon visage était tout rond et tout rose, mes joues creusées par des fossettes, mes lèvres épanouies, mes petites mains caressantes ; et, sous mes baisers, mon père se reprit à vivre.

Il était riche alors ; mais que lui importait la fortune ! Elle était venue trop tard, puisque le seul être pour lequel il l'eût désirée, dormait alors du suprême sommeil.

Trois mois après la mort de ma mère, on avait trouvé mon grand-père Trévirec gisant sur son coffre de chêne, froid, rigide, et serrant, dans une étreinte convulsive ses bien-aimées pièces d'or.

(*A suivre.*) DU CAMPFRANC.

Bébé est très-fort en arithmétique.

— Voyons, lui dit son oncle, sais-tu les quatre règles ?

— Oh ! oui...

— Eh ! voilà ; je vais te donner, à partir d'aujourd'hui lundi, deux sous tous les jours : combien auras-tu le dimanche ?

Bébé réfléchit, puis au bout d'un instant :

— J'aurai plus rien, c'est le pâtissier qu'aura out !

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square, jeudi prochain 22 mai, jour de l'Ascension, à 8 h. 1/4 du soir.

Programme.

1. *L'Union des ouvriers*, allegro.
2. Fantaisie sur *Rigoletto*.
3. *Clairette*, polka pour piston.
4. Fantaisie sur la *Fille du Régiment*.
5. *Le 71e régiment territorial*, pas redoublé, par C. Hérard.

Le chef de musique, V. Meyer.

Ecole de Tir du 3e bataillon du 70e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 16e séance, le 18 mai 1884.

Carabine Flobert, à 20 mètres.

Tireurs	38
Balles tirées	228
Balles mises	179
Nombre de points	594

Résultat : 78.50 p. 0/0.

Prix : Une épingle-insigne en argent.

M. Jagot, soldat à la disponibilité de l'armée active.

Une épingle-insigne en argent a été offerte en outre à M. Triboullet, architecte, membre honoraire.

17e séance, à Terrefort, le dimanche 25 mai 1884, de 1 h. 1/2 à 4 h. du soir.

Cible A. — Fusil Gras, à 400 mètres.

1er prix : Une médaille bronze, avec diplôme.

2e prix : Une épingle-insigne en argent.

Cible B. — Revolver 1873, à 20 mètres.

Prix : Une épingle-insigne en argent.

En cas de mauvais temps, le concours à Terrefort aura lieu le dimanche suivant et sera remplacé par le tir réduit au Récollets, de 9 heures à 11 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. Doussain.

Montreuil-Bellay.

Accident sur la ligne de l'Etat.

Les passages à niveau sur la ligne de Montreuil-Bellay à Saumur sont souvent l'occasion d'accidents. Nous en avons déjà eu plusieurs à signaler. En voici un nouveau qui est arrivé vendredi matin, vers 7 heures 20.

M. Soyer, propriétaire à Montreuil, monté dans une carriole avec sa fille, traversait la voie au passage n° 3, à 2 kilomètres de la ville. Au même moment, le train se dirigeant vers Saumur arrivait sur eux. La fille, voyant la locomotive à 150 mètres environ, poussa un cri ; le père fouetta le cheval, mais il était trop tard : la machine a heurté la carriole par derrière, l'a fait sauter contre un poteau télégraphique qui a été brisé, puis elle s'est renversée dans le fossé de la ligne.

Le mécanicien a arrêté le train pour porter secours aux victimes. Des cultivateurs occupés dans les vignes sont accourus également. Soyer père avait le bras gauche fracturé en deux endroits et une plaie sous le menton. La jeune fille a eu des contusions sans gravité.

Les brancards de la voiture étant brisés, le cheval s'est sauvé affolé dans la campagne. Quant à la carriole, elle est complètement hors de service.

Soyer et sa fille ne pouvaient voir le train, le chemin qu'ils suivaient étant en contrebas de la voie, ils n'avaient pas entendu siffler la machine ; cependant un cultivateur dit avoir entendu.

Angers.

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers dix heures et demie, un incendie a éclaté dans les appartements de M. Hudon, imprimeur du *Patriote*, cour des Cordeliers, rue Lenepveu.

Le feu a pris dans une cuisine, sans que l'on puisse encore s'expliquer comment.

La violence des flammes était telle que Mme Hudon et ses enfants furent obligés de se sauver par un petit toit donnant sur le jardin de la maison.

Là, elles réveillèrent par leurs cris M. Jamin, le concierge du *Patriote*, qui sauva les deux petites filles, tandis que Mme Hudon descendait du toit au moyen d'une échelle.

En quelques minutes l'alarme fut donnée.

M. Hudon, aidé de quelques personnes, essaya de pénétrer dans la cuisine, mais la situation étant intolérable, il fut obligé de se retirer et ne put le faire qu'au péril de sa vie.

Les premiers secours furent apportés par des personnes voisines, puis les séminaristes accoururent, les pompiers, et vers onze heures et demie tout danger était conjuré.

Trois pièces ont été complètement brûlées, mais l'imprimerie du journal n'ayant subi que des dégâts insignifiants, le *Patriote* ne subira aucun retard dans sa publication.

Les pertes seront couvertes par l'assurance le *Soleil*.

Elles sont évaluées à environ 4,500 fr.

Chacun a montré le plus grand dévouement, et c'est grâce à ce dévouement que des pertes immenses sont évitées.

Si le feu s'était communiqué aux greniers voisins, lesquels, construits en planches enduites de goudron, sont pleins de foin, le désastre aurait été incalculable.

CONSEILS ET RECETTES.

Voici le moyen de *redonner au bouillon aigri, au lait tourné, toutes leurs qualités primitives*, et même les rendre meilleurs qu'avant :

Quand on a remis ces liquides sur le feu, y ajouter une pincée de bi-carbonate de soude. On peut ramener de grandes quantités de liquide à leur état normal avec quelques centimes de cette substance inoffensive, que l'on trouve dans toutes les pharmacies.

MOYEN DE DÉTRUIRE LES CHENILLES SUR LES ARBRES A FRUITS.

On sait que la chaux desséchée est l'agent le plus efficace pour la destruction des chenilles. On l'emploie de la manière suivante :

La chaux éteinte a été couverte pendant quelques heures (elle acquiert ainsi plus de douceur et de finesse), passée au tamis du maçon et réduite en poudre impalpable. Un homme, muni d'une pompe de jardinier, arrose les feuilles de l'arbre dans toutes les directions, de manière que toutes les branches se trouvent humectées.

Un autre homme suit avec une boîte pleine de chaux en poudre, et il en répand à la main sur les feuilles, de manière qu'elles soient saupoudrées dessus et dessous.

Dans le courant de la journée, les chenilles meurent presque toutes, et celles qui résistent encore sont languissantes. Le lendemain, il n'en reste plus une. Les arbres reprennent ensuite toute leur vigueur et leur couleur naturelle.

Nouvelles à la main.

Un jeune avocat défend avec conviction une soubrette très au courant des secrets de l'anse du panier.

— Le prix exact du porc frais, *salva reverentia*...

— Maître Le Verbeux, interrompt le président, pas de latin de cuisine, je vous en prie !

— Je ferai observer au tribunal que je suis ici avocat d'office.

***

Suavité de style contemporain.

Extrait d'un roman-feuilleton :

« Tout à la ferme était en apparence calme et paisible. Le soleil riait dans les branches. On entendait les placides mugissements des bœufs dans l'étable. Les poules couvaient...

« *Mais l'incendie aussi !!!*

(*La suite au prochain numéro.*)

***

Un monsieur frotte depuis un quart d'heure des allumettes de la régie.

— C'est curieux, murmure-t-il, j'en ai vu qui s'allumaient... Pour celles-ci, il y a sûrement un pompier dedans !

Les dix premières livraisons de l'**Espace céleste**, le bel ouvrage de M. Em. LIAIS, sont en ce moment en vente chez M. Garnier frères, diteurs à Paris, et chez tous les libraires. Nous pensons que ce nouveau mode de publication donnera à l'œuvre de l'éminent astronome un succès encore plus grand que celui qu'il a déjà obtenu en volume complet.

Cet ouvrage, amusant comme une féerie, selon l'heureuse expression de J. Janin, initie complètement le lecteur à tout ce qu'il est utile de savoir sur la constitution des astres, l'astronomie générale, la physique terrestre et la météorologie. De nombreuses illustrations, dues au crayon de Yan Dargent ; des chromolithographies et plusieurs belles gravures, sur acier, en font un véritable valume de luxe.

L'*Espace céleste* formera 64 livraisons à 25 centimes.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 18 Mai 1884.

Versements de 121 déposants (18 nouveaux) 21,707 fr. 34.

Remboursements, 19,150 fr. 06 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Louresse, d'Ambillou, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevrault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levées et de Gennes.

COMPAGNIE DE RIO-TINTO

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 60,000 Obligations hypothécaires de 500 Francs

(2e SÉRIE)

Remboursable au pair en 33 ans

Rapportant un intérêt annuel de 25 fr. nets de tout impôt

PAYABLE PAR TRIMESTRE

Les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre

Prix d'Émission : 475 fr.

JOUISSANCE DU 1er AVRIL 1884

Fr. 50 »	En souscrivant	Fr. 50	»
75 »	A la répartition (*du 31 mai au 5 juin 1884*)	75	»
125 »	Du 1er au 5 juillet (moins le coupon de 6 fr. 25 échu le 1er juillet)	118	75
125 »	Du 1er au 5 août 1884	125	»
100 »	Du 1er au 5 septembre 1884	100	»
Fr. 475 »		Fr. 468	75

L'intérêt de 25 francs par Obligation représente un revenu de 5.33 pour cent par an *sans compter la prime de remboursement.*

Les Souscripteurs auront, à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'escompter à 5 0/0 la totalité des versements ultérieurs.

La Souscription sera ouverte le Samedi 24 mai 1884

à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Au siège social, 54, rue de Provence, à Paris

Dans tous ses bureaux de quartier, à Paris, et dans toutes ses agences en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

La richesse des Mines de Rio-Tinto est universellement reconnue. Il a été distribué aux actionnaires :

En 1879, sur 225,000 act.	à raison de 12 50 par act.	2,812,500
—1880, —225,000 —	— 20 » —. .	4,500,000
—1881, —225,000 —	— 35 » —. .	7,875,000
— — —100,000 act. n.	à raison de 20 » —. .	2,000,000 } 9,875,000
—1882, —325,000 act.	à raison de 35 » —. .	11,375,000
—1883, —325,000 —	— 35 » —. .	11,375,000

Ensemble, en chiffres ronds, en 5 ans, QUARANTE MILLIONS de francs.

On souscrit, à SAUMUR, *sans frais, à l'agence de la* Société Générale, *rue du Marché-Noir, 19.*

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des **Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie**, et toutes les Maladies provenant de l'**appauvrissement du sang**

Paul GODET, *propriétaire-gérant.*

1 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

UN ÉPISODE DE LA GUERRE

NOUVELLE (1).

I

M. Barberot était le maire et le plus riche habitant du village de Saint-Félix. Il vivait de ses rentes, en propriétaire, dans sa jolie maison, et n'avait d'autre occupation que de surveiller ses fermiers et ses métayers, afin d'accroître chaque années ses économies. Il avait deux passions, son fils et son argent, et il les accordait parfaitement ensemble ; même le fils avait le pas sur l'argent ; M. Barberot n'avait rien épargné pour son éducation : il avait payé sans murmurer les années de collège, et n'avait point lésiné sur l'argent de poche de l'écolier ; et maintenant il lui faisait une bonne pension à Paris, où le jeune homme étudiait la médecine. C'était la carrière de son choix, et ce choix ne contrariait point les idées de son père. En effet, Saint-Félix ne possédait, en fait de médecin, qu'un pauvre petit officier de santé fort peu habile, déjà vieux et fatigué, qui parlait de se retirer bientôt à La Flèche, où il avait une fille mariée : à ce moment-là, Jacques Barberot aurait passé sa thèse et pourrait venir s'établir dans le pays. Il hériterait de la clientèle du vieux médecin, qu'il étendrait certainement beaucoup, vu son mérite. Il faudrait alors songer à le marier ; et M. Barberot se renseignait d'avance sur toutes les fillettes de dix à quinze ans qui devaient avoir par la suite une bonne dot en terres.

Il y en avait une surtout, du côté de Mamers, dont les propriétés n'étaient séparées que par quelques hectares de celles de M. Barberot : si l'on pouvait acquérir ces terrains-là, établir le trait d'union, marier les jeunes gens et leurs biens, ils posséderaient la plus belle propriété du pays. C'était le rêve de M. Barberot.

Pour le moment, Jacques avait vingt-quatre ans, et travaillait à sa thèse ; le père Barberot se frottait les mains et s'exerçait déjà à dire, quand il était tout seul :

— Mon fils le docteur ! le docteur Barberot !

Lorsque la guerre de 1870 éclata, M. Barberot ne s'en inquiéta pas beaucoup au commencement : son fils avait passé l'âge de la conscription, et ses terres ne lui paraissaient pas avoir grand'chose à craindre. Saint-Félix était loin de la frontière ; les événements se passeraient là-bas, du côté du Rhin, et les propriétaires du Maine et de la Normandie ne s'en ressentiraient guère. Une seule chose le contrariait : Jacques, qui était venu en vacances aussitôt les cours finis, parlait, dès la fin d'août, de retourner à Paris, prétextant des études à poursuivre dans les hôpitaux : et il partit, en effet, aussitôt après le désastre de Sedan. Son père eut encore quelques lettres de lui, et apprit qu'il était enrôlé dans la garde nationale ; puis, Paris complétement investi resta muet, et le père Barberot n'eut plus de nouvelles de son fils.

Il était encore assez tranquille de ce côté-là ; pour lui, la garde nationale faisait la police de la ville, tout au plus se promenait sur les remparts, qui n'étaient pas encore attaqués : Jacques ne devait pas courir de grands risques.

Mais si son fils lui semblait en sûreté, sa bourse lui inspirait de vives inquiétudes. L'ennemi avançait ; on colportait partout des récits de ravages, de dévastations, de pillage, d'incendie ; on citait des villages, des villes, brûlés pour avoir résisté à l'armée prussienne. Et M. Barberot se disait :

— Si le malheur nous amène ces gens-là jusqu'ici, il faudra bien faire attention à ne pas admettre dans le village de ces francs-tireurs qui les exaspèrent : toutes nos récoltes y passeraient, et nos maisons aussi.

(*A suivre.*) Mme J. Colomb.

(1) Triste, mais, il faut bien le dire, historique, à peu de détails près. Les âmes qui se laissent envahir par l'égoïsme sont insensiblement conduites à ne plus être capables de résister à de coupables résolutions dans des occasions où la première inspiration est naturellement la bonté, la générosité ; mais le châtiment est inévitable : mépris et remords. — Éd. Ch.

(Note du *Magasin pittoresque.*)

LA MUSIQUE POPULAIRE

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Bureaux : Boulevard St-Michel, 78, Paris.

Abonnements : Un an, Paris 12 fr. — Départements, 14 fr. — Un numéro : 25 centimes.

Sommaire du n° 135.

Texte. — Lucien Fugère, par Alphonse Baralle. — Les œuvres dramatiques de Berlioz, par A. Boutarel. — Plume et baguette. — Les tribulations d'un artiste compositeur à Paris en 1812, par Ed. Grégoir. — La crise artistique, par A. Baralle. — Concerts, par Gutello. — Société Pichoz. — Variété : *Misères du dimanche*, par Frédéric Soulié. — Revue des concerts, par C. Rhemour. — Nouvelles diverses.

Musique. — *Dansez !* polka mazurka, de J. Delafosse. — Mélodie de Gluck, transcrite par Scambati. — Chanson, mélodie de W.-A. Mozart.

Illustration. — Portrait de Lucien Fugère, de l'Opéra-Comique.

Par suite d'une nouvelle combinaison, l'abonnement d'un an ne coûte absolument rien.

Un numéro spécimen, avec renseignements, est adressé à toutes les personnes qui en font la demande.

Etudes de Me H. LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Dacier, n° 28,
Et de Me ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant.

A VENDRE

Aux enchères publiques,

En douze Lots,

En l'étude et par le ministère de Me ROGERON, *notaire à Nueil-sous-Passavant, commis à cet effet,*

1° UNE MAISON

Située ville de Vihiers,

2° Une Maison

Au bourg de Montilliers,

Et diverses pièces

DE TERRE ET VIGNE

Situées communes de Nueil, du Voide, Saint-Paul-du-Bois, Tigné, la Fosse-de-Tigné et le Puy-Notre-Dame,

Dépendant de la faillite du sieur François Audouin, escompteur à Nueil-sous-Passavant.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche quinze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Saumur, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré,

Et aux requête, poursuites et diligences de MM. Ludovic Proust et Gustave Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndics définitifs de la faillite du sieur François Audouin, escompteur à Nueil-sous-Passavant,

Ayant pour avoué Me LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28,

Il sera, le dimanche quinze juin mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, en l'étude et par le ministère de Me ROGERON, notaire à Nueil, commis à cet effet par le jugement sus daté,

Procédé à la vente aux enchères publiques, en douze lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION
DES BIENS A VENDRE.

Commune de Vihiers.

1er LOT.

Une maison, située à Vihiers, montée du District, composée au rez-de-chaussée de deux chambres basses à cheminée, deux chambres au premier étage, trois cabinets et grenier au-dessus, petite cour en dépendant dans laquelle existe un puits commun, joignant la montée du District et les familles Forget et Bidet ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

Commune de Montilliers.

2e LOT.

1° Une maison, sise au

A reporter.. 1.000

Report. 1.000

bourg de Montilliers, composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, chambre froide à coté ; petite cour et jardin au bout, joignant d'un côté M. Boulord, et des autres parts les chemins ;

2° Au même lieu, un jardin séparé des bâtiments ci-dessus par la rue, contenant environ soixante centiares, joignant d'un bout M. Petit, d'autre bout M. Boulord, d'un côté les héritiers Doyen et d'autre côté M. Robichon ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

3e LOT.

La pièce de terre sise au lieu dit les Bordages, inscrite au plan cadastral sous le n° 14, polygone 10, section D, contenant quarante ares cinquante centiares, joignant au levant M. Matignon, au midi demoiselle Joséphine Blaiteau et des autres côtés des chemins ;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

Commune de Nueil.

4e LOT.

Au canton des Tretins ou des Vallées, près la Maison-Neuve, environ quarante-deux ares trente centiares de terre, joignant d'un côté M. Bodet, d'autre côté le cinquième lot, d'un bout M. de Vezins et d'autre bout M. Nau de Maupassant, faisant partie du n° 2 du plan cadastral, section D, polygone 15 ;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

5e LOT.

Audit canton des Tretins ou des Vallées, environ cinquante-deux ares quatre-vingt-dix centiares de terre, faisant partie du n° 1, section D, polygone 15, joignant d'un bout M. Marchand, d'autre bout M. Bodet, d'un côté M. Bougué et d'autre côté le quatrième lot ;

Sur la mise à prix de sept cents francs, ci..... 700

Commune du Voide.

6e LOT.

Une maison avec coteau et jardin, située à la Baumette, comprenant trois chambres au premier étage, grenier derrière lesdites chambres ; sous ces chambres, il existe une écurie et une cave ; puits à eau, une grange, un hangar, deux petits toits, une boulangerie et une petite cour située vers midi. Le coteau, le jardin et les bâtiments contiennent ensemble environ vingt-six ares dix centiares, y compris une parcelle de terre aujourd'hui séparée par la grande route. Le tout porté au plan cadastral sous les nos 1 et 2, section C, joint au nord Mme veuve Simon et la route, au midi la rivière, au levant la grande route, au couchant M. Mary-Delaunay.

Sur la mise à prix de mille francs, ci..... 1.000

Commune de Saint-Paul-du-Bois.

7e LOT.

1° Au bourg de Saint-Paul-du-Bois, une maison occupée par M. Leroy, attenant à la boulangerie de M. Fouchereau, composée de deux chambres au rez-de-chaussée, escalier et deux chambres hautes avec

A reporter.. 4.700

Report.... 4.700

grenier au-dessus, portée au plan cadastral sous le n° 107, section E, polygone 11, contenant un are soixante centiares, joignant au nord les bâtiments de M. Fouchereau, au midi M. Boudier, au levant la grande route, au couchant ledit sieur Fouchereau ;

2° Une portion de jardin, située audit lieu, à prendre en longueur, vers midi, portée au plan cadastral sous le n° 146 p, section E, polygone 11, pour une contenance de deux ares cinquante centiares, joignant au nord M. Davy, au midi le surplus du jardin, passage entre, au levant la grande route, au couchant la pièce à l'ouche Maudoue.

Sur la mise à prix de six cents francs, ci..... 600

8e LOT.

Un pré, dit le Pré-du-Moquereau, porté au cadastre sous le n° 12, section C, polygone 20, pour une contenance de quatre-vingt-un ares, joignant au nord M. Sauvaitre, au midi la grande route, au levant M. Babin, au couchant M. Glemain.

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800

9e LOT.

Environ six ares de pré, à la Raimbaudière, joignant au levant la grande route, au midi MM. Touret, Hervé et Sechet, au couchant et au nord M. Drouineau.

Sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci 80

Commune de Tigné.

10e LOT.

A la Croix-de-l'Ormeau, trente-deux ares soixante centiars de vigne, nos 1170, 1171, 1176, section C du cadastre, joignant au couchant un chemin, au levant M. Fardeau, au midi la route, au nord M. Maugin ;

Sur la mise à prix de mille francs, ci 1.000

Commune de la Fosse-de-Tigné.

11e LOT.

1° Au Clos-des-Quarts, trois ares de vigne, n° 683, section A, joignant d'un côté M. Maillet, d'autre côté M. Gaschet ;

2° Au même lieu, deux ares cinquante centiares de vigne, n° 753, section A, joignant d'un côté M. Davy, d'autre côté M. Briand ;

3° Et trois ares de vigne audit canton des Quarts, joignant MM. Baranger, Maugin et autres ;

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci 50

12e LOT.

1er et. *Commune du Puy-Notre-Dame.*

1° Au canton du Marais, environ soixante centiares de terre, joignant au couchant M. Chouteau, au levant M. Albert ;

2° Au Haut-Buard, trois ares soixante-dix centiares de vigne, n° 1705, section E du cadastre, joignant au levant M. Albert, au couchant M. Gaudin ;

3° A Chavannes, quatre-vingts centiares de vigne, n° 1490, section E, joignant au nord M. Gauron, au midi M. Villiers, au levant M. Toureau, au couchant M. Barbier.

A reporter.. 7.230

Report.... 7.230

2ent. *Commune du Vaudelnay-Rillé.*

4° Et trois ares soixante-dix centiares de vigne, au canton des Brosses, n° 564, section E du plan cadastral, joignant au nord M. Guyard, au midi M. Guittonneau, au levant Got.

Sur la mise à prix de cinquante francs, ci..... 50

Total des mises à prix : sept mille deux cent quatre-vingts francs, ci..... 7.280

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur le mil huit cent quatre-vingt-quatre, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A Me LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;

2° A MM. PROUST et DOUSSAIN, syndics ;

3° Et à Me ROGERON, notaire à Nueil-sous-Passavant, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Étude de Me CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le mardi 20 mai 1884, et jours suivants, à 2 heures après midi, et le soir à 8 heures,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55,

D'une riche et nombreuse

COLLECTION DE VOLUMES

RELIÉS ET BROCHÉS.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,
(375) CH. MILLION.

A LOUER
UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Préche, 4,

Comprenant : Huit appartements, cour, cave, écurie et remise.

S'adresser à Me GAUTIER, notaire.

Vins et Eaux-de-vie
A CÉDER, A L'AMIABLE

Grande quantité de Fine champagne, Cognac, Eaux-de-Vie, Rhum, Cassis, Vermouth, Madère et Liqueurs diverses en fûts et en bouteilles.

Vin blanc et Vin rouge, en cercles et en bouteilles.

Très-beaux foudres de diverses grandeurs et fûts divers presque neufs, installations de caves, pompe marchant à la vapeur, petite machine à vapeur, une voiture de voyage, une voiture duc basse, un camion à deux chevaux, harnais, ustensiles divers.

S'adresser à Me GUIHAL, syndic, 13, rue Lenepveu, Angers. (373)

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, *rue Beaurepaire*, 12, *au rez-de-chaussée.*

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L. CAVELIER, graveur, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il a transféré son domicile rue Pavée, 4. (371)

A VENDRE
Agencement de Magasin

Composé de casiers, tiroirs, comptoirs, devanture, 2 bascules, etc.

S'adresser à M. Raoul FRIGNOUX, place du Roi-René. (372)

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

ON DEMANDE un **ménage**, sans enfants, pour conciergerie.
S'adresser au bureau du journal.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1855, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM Frès, Drs, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez Mme Ve **Lardeux**, *coutelier-bandagiste.*

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)
8 — 56 — matin, omnibus-mixte.
1 — 25 — soir, —
3 — 32 — — express.
7 — 15 — — omnibus.
10 — 36 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin. direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — express.
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — —
7 — 4 — — omnibus (s'ar. à Tours)
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 19 Mai 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. . . . . (départ)	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé-Varrains	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg . . .	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil-Bellay. . . (arrivée)	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.
Montreuil-Bellay . . . (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. . . .	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur . . . . . (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay . . .	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni, soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 43
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay . . .	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun .	8 20	2 51	9 55
Arçay. .	8 34	3 4	10 15
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville .	9 57	4 24	11 27
Poitiers .	10 32	4 56	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers .	5 50	12 50	6 10
Neuville .	6 28	1 28	7 08
Mirebeau.	6 55	1 57	7 56
Arçay. .	7 50	2 52	9 18
Loudun.	8 42	3 30	10 28
Montreuil	9 24	4 31	11 7

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.